Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 3

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mais je crois que plus en avant il n'y aura que misère [1], car le peuple est ruiné partout où l'armée a passé.

Nous donnons un extrait de la lettre de M. Willer.

Fribourg, 13 janvier 1813.

Monsieur le Président ! Ces jours derniers j'ai appris que M. de Boccard, officier dans le 2e Régiment suisse, est arrivé à Fribourg. Il n'a quitté la Grande armée qu'après la trop fameuse retraite qu'elle a faite. Je me suis empressé de lui faire demander des nouvelles de M. votre cher fils qui, après avoir couru les plus grands dangers comme ses frères d'armes, a pu parvenir à s'en tirer sain et sauf, mais par un espèce de miracle. Une balle vint justement le frapper à la poche de son gilet où il avait quelques grosses pièces d'argent qui ont pu amortir le coup. Sans cela il aurait été percé d'outre en outre. M. B. ajoute qu'il jouit de la meilleure santé et que sa bravoure, sa bonne conduite le font estimer de ses chefs.

*
* *

Comme nous l'avons dit, Jean-Joseph succomba peu après l'accident relaté dans la lettre de M. Willer.

Ch. Vuillermet [2].

VARIÉTÉS

Les Hohenzollern et Neuchatel

CAUSERIE

par C. Cornaz-Vulliet

N'oublions pas cet Etat suisse qui a longtemps présenté l'anomalie d'être à la fois principauté dépendant de la Prusse et canton partie intégrante d'une Confédération composée uniquement de pays ayant adopté pour forme de gouvernement la république. Alors même que bientôt un demi siècle s'est écoulé depuis l'émancipation de Neuchâtel en 1848, nombreuses sont les anecdotes qui se rattachent à

[1] Jean-Joseph n'était que trop bon prophète. On dirait qu'il pressent les misères de la fameuse campagne de Russie.

[2] Les documents sur les temps de l'Acte de médiation publiés dans notre précédent numéro appartenaient à la même collection.

l'ancien régime. Le soir, à la veillée, on raconte encore les péripéties du voyage accompli en septembre 1842 par LL. MM. Frédéric-Guillaume IV et Elisabeth-Louise, roi et reine de Prusse. La relation de leur séjour dans la principauté de Neuchâtel et de Valangin, imprimée chez Attinger, forme contraste avec les dispositions qui animent présentement le peuple neuchâtelois.

A cette occasion, le couple royal a été reçu avec enthousiasme dans les diverses parties du pays et de grandes fêtes furent organisées.

Le roi était venu en 1819 étant alors prince royal ; cette fois-ci il était accompagné de S. M. la reine. Dans sa suite, nous voyons figurer le baron de Bülow et un M. de Röder, officier aux gardes ; ce sont peut-être les ascendants de deux chefs de la légation d'Allemagne en pays helvétique.

Dans notre *Album franco-suisse*, nous avons pu rappeler que le lieutenant-général de Röder, né à Berlin en 1804, est mort à Berne en 1884, et qu'il repose dans le cimetière de cette ville. « Ce diplomate était, écrivions-nous, la personnification de la bienveillance et ce n'est pas lui qu'un gouvernement quelconque aurait chargé de fomenter de mauvais rapports entre deux pays. » C'est si vrai qu'il déplaisait à M. de Bismarck, et que s'il a occupé son poste pendant quinze ans, il a fallu la volonté expresse de l'empereur-roi. Messieurs les conseillers fédéraux de l'époque de l'année terrible savent combien son concours a été précieux. Détail curieux, il était, par son frère, en relation de parenté avec la famille suisse des Perdonnet, dont plusieurs membres ont été naturalisés français, et cette même famille est apparentée aux Dollfuss d'Alsace.

On sait que le successeur de M. de Röder a été M. Otto de Bülow de 1882 à 1892.

Reprenons la suite proprement dite de notre causerie.

Lors de son passage à Neuchâtel, S. M. a reçu en audience privée la députation envoyée par le Directoire pour la complimenter, savoir MM. de Muralt, bourgmestre de Zurich, Ruchet, président du Conseil d'Etat vaudois, et R. de Sturler, chancelier de Berne, en qualité d'adjoint comme secrétaire.

Notons à ce sujet que lors de la visite de LL. MM. au musée d'histoire naturelle, notre illustre concitoyen, le professeur Agassiz, dont le nom a été donné à une avenue de

Lausanne, a servi de guide à la reine et que S. M. le roi a beaucoup remarqué l'ordre particulier adopté dans l'arrangement des coquilles, vivantes et fossiles, une méthode alors exclusive au musée de Neuchâtel.

A la Chaux-de-Fonds S. M. reçut entr'autres une montre en or, Breguet, 18 lignes, secondes mortes indépendantes, échappement libre à ancres levées visibles, 22 trous en rubis et cuvette en or. En expliquant son mécanisme, celui des ateliers duquel cette pièce était sortie, M. H.-L. Courvoisier, dit au roi : « Cette montre est la plus plate qu'on soit parvenu à fabriquer jusqu'à présent ; malgré cette platitude, elle marche parfaitement. » S. M. lui répondit avec ce bon mot : « Ce sont là des *platitudes* que tout le monde vous envie ».

A lire aussi, relativement à la domination prussienne sur Neuchâtel, divers articles disséminés dans le *Musée neuchâtelois*. Nous sera-t-il permis de rappeler que nos voisins du Nord chantent encore ces strophes :

Mon Dieu, qu'on était bien
Quand on était Prussien,
On allait à l'église
Prier pour le bon roi,
Pour la reine Louise,
Ses sujets et ses lois.
Mon Dieu, qu'on était bien
Quand on était Prussien !

S'il se cache un peu de fine ironie dans ces bouts rimés, il a été dit que le proverbe : « Travailler pour le roi de Prusse » signifiant : « Travailler pour rien », ne rappelle absolument pas la manière de procéder de LL. MM. à l'égard des Neuchâtelois, car la principauté qu'on nommait à Berlin le joyau de la couronne entraînait, dit-on, le trésor royal à des dépenses plus élevées que l'impôt perçu. Par contre, il a été dit que lors de la révolution du 29 février et 1er mars 1848, les républicains ne trouvèrent dans la caisse d'Etat que 8 batz 3 kreutzers (soit 1 fr. 20 c.). On voit par là que l'ancien trésorier-général Challandes sut si bien faire qu'il ne remit que le solde. (Mémoires de Grandpierre et biographie de Piaget, par M. Aimé Humbert.)

M. Max Diacon complète ce détail avec le suivant : « On lit dans *Nos finances cantonales*, par F. de Chambrier, qu'après la reddition des comptes de l'ancien gouvernement

(solde arrêté et appronvé par le Département des finances de la République, le 28 avril 1848), le solde actif restant en caisse s'élevait à la somme de 87,549 fr. 08 c. Cette différence énorme d'appréciation, même en matière de finance, provient certainement de ce que le 1er mars on avait enlevé les fonds de la caisse, mais qu'ils se sont retrouvés après l'incarcération des membres du Conseil d'Etat royaliste. »

Les sujets neuchâtelois déliés de leur serment de fidélité par le rescrit du 5 avril 1848, provoquèrent néanmoins l'insurrection qui éclata dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856. On sait qu'à la suite de ces événements, et sous les auspices de Napoléon III, l'émancipation complète de Neuchâtel a été définitivement reconnue par les puissances.

Aujourd'hui, les Neuchâtelois ont remplacé le cri de *Vive le roi et la monarchie !* qui, dans un lointain jadis, retentissait partout, par ceux de *Vive la Confédération !* et de *Vive la République !* plus conformes à leurs aspirations.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Une trouvaille intéressante a été faite récemment à Sion. Un professeur, de passage en Valais, M. Franz Jostes, a découvert dans la crypte du château de Valère, au milieu d'un monceau de pièces d'archives en latin, du XIIIe au XVe siècle, **un fragment, de 87 vers, d'un mystère français absolument inconnu** et paraissant remonter aux dernières années du XIIIe siècle ou aux premières du XIVe. Ce fragment vient d'être publié, dans le dernier numéro de la *Romania* (XXV, 86-94), par M. Bédier, ancien professeur à l'Université de Fribourg. Il faisait évidemment partie d'un mystère de la *Résurrection*. Il contient tout d'bord un dialogue entre Adam et J.-C., au moment où le fils de Dieu brise les portes de l'enfer et délivre les justes, puis un dialogue entre deux des gardiens chargés de veiller sur le tombeau du crucifié, et enfin un sermon où le Sauveur explique l'Evangile et promet la gloire du ciel à ceux qui ont assisté à la représentation. Le nombre des mystères français antérieurs au XVe siècle actuellement connu étant très limité, la découverte de M. Joste présente un réel intérêt pour l'histoire du théâtre religieux au moyen âge.

J. Bonnard.